

MUNICIPALITÉ

RÉPONSE ÉCRITE

à la question de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative à la facturation des services parascolaires

Renens, le 20 janvier 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024, Madame la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt demandait l'unification des factures des services parascolaires afin de réduire le nombre d'enveloppes envoyées par courrier, ainsi que d'étudier la possibilité d'offrir le service e-Bill aux personnes intéressées.

La facturation des frais d'accueil est effectuée par l'intermédiaire du logiciel CSE.Kibe, puis pour la Commune de Renens, conciliée dans le logiciel de facturation communal « innosolv » pour impression, envoi et suivi des paiements. Cette facturation est exécutée de manière séparée par type d'accueil et par structure. Les factures pour une même famille ayant plusieurs enfants peuvent donc être réalisées à des moments différents par des secrétariats différents. Les regrouper pour un même envoi économiserait possiblement une enveloppe et un affranchissement, mais générerait un surplus de travail, un ralentissement du processus d'envoi, avec une augmentation potentielle des erreurs.

De plus, avec la variété des compositions familiales, un regroupement de l'entier des frais d'accueil d'une même famille sur une seule facture n'est pas souhaité pour tout le monde, notamment pour des raisons d'organisation familiale des paiements et d'administration. Pour éviter des risques d'erreurs et vu le nombre de factures, il n'est pas envisageable non plus d'avoir une solution individualisée à la demande.

En 2024, le Réseau Renens-Crissier a étudié les possibilités d'envoi des factures par e-Bill ainsi que par courriel. Il s'avère que e-Bill est très coûteux tant pour la mise en œuvre qu'à l'exploitation. En fonction du volume de facturation, e-Bill n'est pas intéressant. Le Réseau a donc retenu l'option de l'envoi des factures par courriel directement depuis le logiciel CSE.Kibe, solution nettement moins onéreuse, et plus adaptée à l'organisation administrative du Réseau.

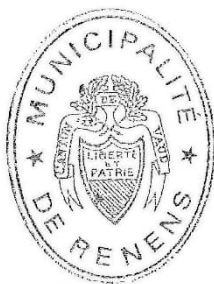
Hormis Renens, l'ensemble des partenaires du Réseau applique dès janvier 2025 l'envoi des factures par courriel, tout en gardant la possibilité sur demande de continuer l'envoi papier. Pour la Commune de Renens, le processus de facturation étant plus complexe du fait de la conciliation entre les logiciels CSE.Kibe et innosolv, des développements supplémentaires sont encore nécessaires. Le projet est à l'étude avec la volonté de mettre la solution en place sur le premier semestre de l'année.

La Municipalité estime que la solution apportée répond aux soucis d'économie et de modernisation du dispositif de facturation de l'accueil de jour de l'enfance, sur l'ensemble des trois types d'accueil, préscolaire, parascolaire et accueil familial de jour.

Elle considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de Madame la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relative à la facturation des services parascolaires

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre

